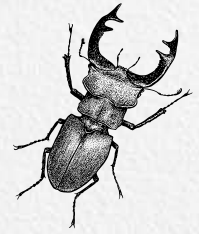


# LA BIODIVERSITÉ

## DIVERSITÉ DU VIVANT À DIFFÉRENTES ÉCHELLES



La biodiversité signifie « diversité du vivant ». Cette diversité se retrouve à trois niveaux : la biodiversité génétique, spécifique et écosystémique.

### ► BIODIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

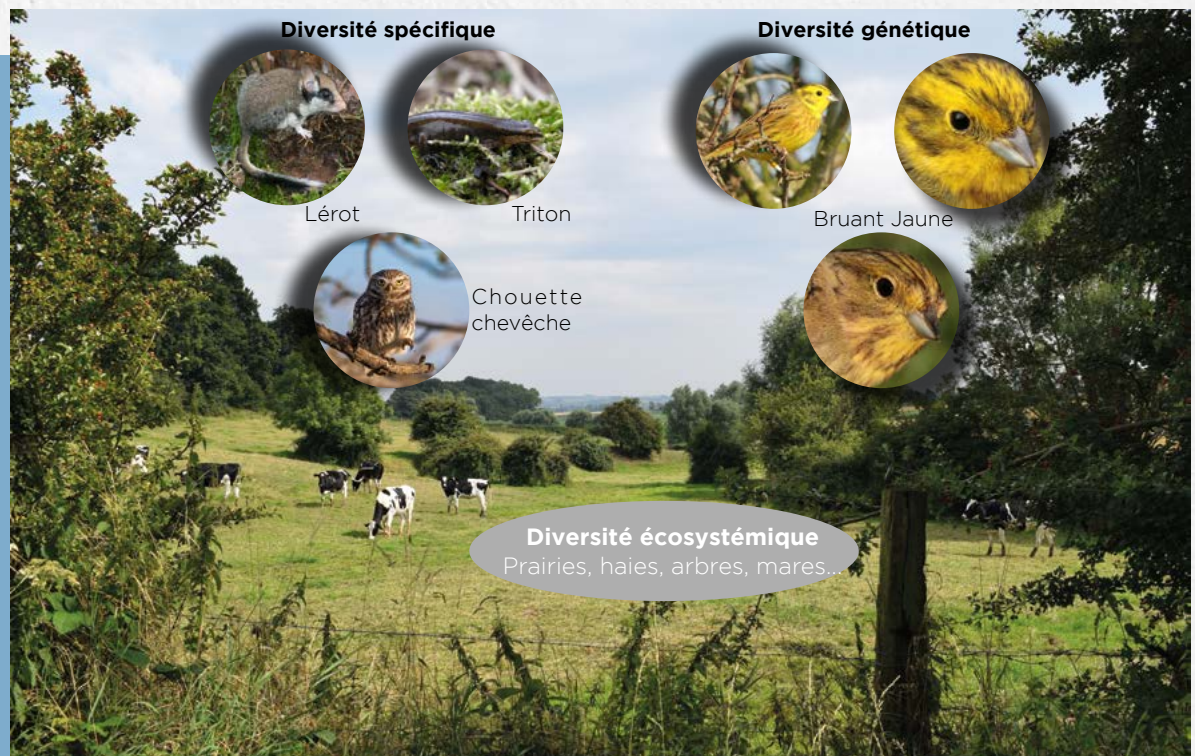
Diversité entre les individus d'une même espèce. Cette diversité est nécessaire pour la bonne santé des espèces (éviter la consanguinité) et pour permettre aux espèces de s'adapter à leur milieu au fil du temps. Pour cela, il faut que les différentes populations, ensemble d'individus d'une même espèce, puissent se rencontrer. D'où la nécessité de maintenir et recréer des corridors écologiques.

### ► BIODIVERSITÉ SPÉCIFIQUE

Diversité des espèces présentes sur la terre. Les espèces végétales, comme animales, sont le fruit de l'évolution de millions d'années. Chaque espèce qui disparaît est perdue définitivement. Les espèces interagissent entre elles. Si l'une d'elles n'est plus présente sur un territoire donné, alors les espèces qui en dépendent risquent à leur tour de disparaître du territoire en question. Les relations entre les différentes espèces au sein de l'écosystème peuvent également être perturbées (modification de la chaîne alimentaire,...). Cela peut amener des déséquilibres entre proies et prédateurs et des problèmes de surpopulation, par exemple.

### ► BIODIVERSITÉ ÉCOSYSTÉMIQUE

Un écosystème est défini par des caractéristiques physiques et chimiques (composantes géologiques, climatique, hydrographiques) et biologiques (végétations, diversité des espèces présentes qui y vivent, se nourrissent, se reproduisent). Un écosystème peut être minuscule et temporaire (flaque d'eau) ou permanent et de grande surface.



Exemple du bocage





La biodiversité ordinaire, ou «commune», est souvent opposé aux espèces «rares». Mais le moineau, l'abeille ou la marguerite de votre jardin méritent également une attention particulière... Même si elles font encore partie de notre quotidien, les populations de ces espèces déclinent, elles sont en effet beaucoup moins abondantes qu'auparavant. Chaque espèce est essentielle au maintien du bon fonctionnement de notre planète et de nos activités quotidiennes.

On appelle « service écosystémique » les avantages matériels ou immatériels que les écosystèmes et la biodiversité qui les composent apportent à l'Homme. On dénombre 4 rôles principaux:

## ► SUPPORT/SOUTIEN

La fonction support est nécessaire aux autres services écosystémiques. Ainsi, la formation du sol (par les micro-organismes : bactéries, champignons...), la production d'oxygène atmosphérique, en partie par les végétaux mais surtout par des phytoplanctons (petits organismes qui vivent dans les océans) ou encore le cycle de l'eau, dans lequel l'épuration est partiellement assurée par les végétaux, sont essentiels au maintien de la vie sur terre.



©B.TOUSSAINT (CBNBL)  
Culture du houblon à Bailleul

## ► PRODUCTION/APPROVISIONNEMENT

Les exemples sont innombrables : production d'eau potable, matériaux de construction (bois, chanvre...), textile (coton, soie...), alimentation (légumes, fruits, viande...), combustibles (bois, charbon...), médicaments, pigments, papier, ressources génétiques, etc.

## ► RÉGULATION

La biodiversité a un rôle conséquent dans:

- La régulation des aléas climatiques (inondations, ruissellement, fortes chaleurs, tempêtes...);
- L'épuration de l'air et de l'eau ;
- La pollinisation par les insectes (qui aujourd'hui sont menacés) et lutte contre l'érosion ;
- La régulation des maladies (une perturbation écologique peut favoriser le nombre de moustiques porteurs de maladies).
- La lutte contre l'érosion.

## ► CULTUREL/SOCIAL/TOURISTIQUE

La biodiversité peut être un support à l'éducation, une source d'emplois (agriculteurs, gestionnaires de sites...) ou une source d'inspiration artistique (peintre, architectes, écrivain, dont Marguerite Yourcenar sur notre territoire).

La qualité paysagère de la Flandre Intérieure est une composante déterminante de l'attractivité touristique du territoire.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Pollinisation au verger de maraude à Houtkerque





# LES MENACES QUI PÈSENT SUR LA BIODIVERSITÉ

D'après l'Observatoire Régional de la Biodiversité, à court ou moyen terme, un quart de la flore régionale, 30% des mammifères, 40% des oiseaux nicheurs ou encore 53% des amphibiens sont en danger. Le siècle dernier a connu la disparition, parmi tant d'autres, de la Loutre d'Europe et du Castor d'Europe. En trente ans, trente espèces végétales ont disparu des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

## ► LA FRAGMENTATION ET LA DÉGRADATION DES HABITATS

La diminution des surfaces des habitats d'intérêt zone écologique est causée majoritairement par les extensions urbaines (économiques ou résidentielles) et par l'activité agricole. Les habitats sont fragmentés par de très nombreux réseaux routiers et ferrés. L'éclairage de nuit gêne le déplacement de nombreuses espèces nocturnes (rapaces, chauves-souris, papillons nocturnes, petits mammifères...).



©M.TOUSSAINT (CCFI)  
Route qui fragmente la forêt de Nieppe

## ► INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

De nombreuses espèces, ne poussant pas naturellement dans notre région, sont utilisées pour l'ornementation des jardins ou la culture. Une faible proportion de ces espèces, les plus vigoureuses, «s'échappent» des jardins et se développent abondamment, au point de prendre le pas sur les espèces indigènes. C'est le cas de la Renouée du Japon, que l'on observe sur les bords de routes, les fossés ou les petits cours d'eau. Le rat musqué, originaire d'Amérique du Nord, fragilise fortement les berges des cours d'eau et des fossés, en y creusant des galeries. Placer des Tortues de Floride ou de simple poissons rouges dans une mare peut profondément modifier un écosystème.



©B.DELANGUE (CBNBL)  
Renouée du Japon à Hazebrouck

## ► CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique en cours influence fortement la répartition des espèces animales et végétales. Certaines espèces, comme l'araignée Argioppe frelon, autrefois rares ou absentes de la CCFI, sont aujourd'hui devenues communes. D'autres, comme le Bourdon des champs, disparaîtront probablement du Nord de la France dans les prochaines décennies. Le changement climatique a également un impact sur le comportement migratoire de certaines espèces.



## ► POLLUTION DE L'EAU, DE L'AIR, DU SOL

Les activités humaines, telles que l'utilisation de produits phytosanitaires par les agriculteurs et les particuliers, sont l'une des causes principales de la régression de certaines espèces sur notre territoire, notamment de nombreux insectes. Les pollutions industrielles et celles liées aux transports ont également un impact négatif (particules en suspension déposées au sol et lessivées par la pluie).



©V.LORENSKI (VSAN) - constatation de pollution d'eau



## SITES PRIORITAIRES SUR LA CCFI

Pour chaque habitat, un niveau d'enjeu écologique et patrimonial a été attribué. Ils sont considérés comme ayant un enjeu majeur, fort, secondaire ou faible. Les boisements et les zones humides sont les principaux milieux à préserver.

### ► LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Deux types de ZNIEFF sont distinguées :

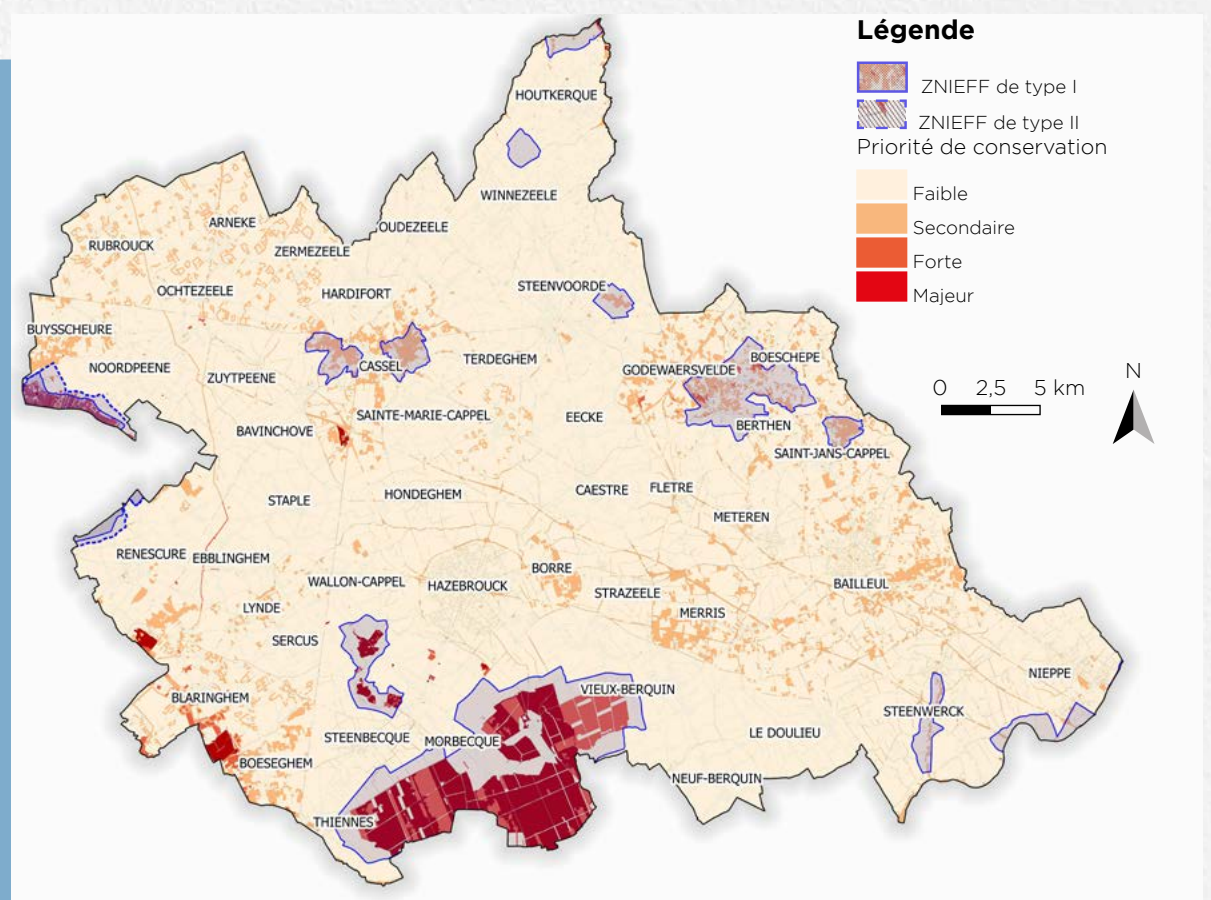
- Les ZNIEFF de type I sont de superficie réduite, elles abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt local, régional, national ou communautaire.
- Les ZNIEFF de type II, quant à elles, sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

On retrouve sur le territoire 11 ZNIEFF de type I, qui concernent 21 communes :

- **4 sites boisés** : la «Forêt domaniale de Nieppe et ses lisières», le «Bois de la Franque, bois de la Cruysable et Canton des huit rues», le «Bois de Beauvoorde à Steenvoorde», le «Bois de Saint Acaire à Houtkerque» ;
- **3 sites des Monts de Flandre** : le «Mont des Récollets et le Mont Cassel», le «Mont Noir», le «Mont des Cats, le mont de Boeschèpe et le mont Kokereel» ;
- **4 sites de zones humides et bocagères** : les «Prairies bocagères de Bailleul», la «Vallée de l'Yser entre la frontière et le pont d'Houtkerque», la «Prairie humide de Bambecque» (coté Houtkerque) et les «Prairies humides de Clairmarais et du Bagard» qui inclue en partie Noordpeene.

Une ZNIEFF de type II «Complexe écologique du Marais Audomarois et de ses versants» couvre une partie des commune de Noordpeene et Renescure.

Ces sites ont fait l'objet d'études faune et flore assez poussées et constituent des territoires bien connus. Chaque ZNIEFF a fait l'objet d'une fiche descriptive, disponible sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).



Indice de priorité de conservation